



THE INTEGRITY COUNCIL
FOR THE VOLUNTARY CARBON MARKET

SECTION

PRINCIPES FONDAMENTAUX DU CARBONE

Janvier 2024, version 1.1

SECTION 2

PRINCIPES FONDAMENTAUX DU CARBONE	
Définition des principes fondamentaux du Carbone	16
LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DU CARBONE	17
A. GOUVERNANCE	17
Gouvernance efficace	
Suivi	
Transparence	
Validation et vérification robustes par des tiers indépendants	
B. IMPACT DES ÉMISSIONS	18
Additionnalité	
Permanence	
Quantification robuste des réductions et des absorptions d'émissions	
Pas de double comptage	
C. DÉVELOPPEMENT DURABLE	19
Sauvegardes et bénéfices du Développement Durable	
Contributions à la transition net-zéro	

PRINCIPES FONDAMENTAUX DU CARBONE (CCP)

Définition des principes fondamentaux du Carbone

Ce document définit les principes fondamentaux du Carbone (CCP) permettant d'identifier les crédits-Carbone de haute qualité. Les CCP constituent la base du Cadre d'évaluation du Conseil de l'intégrité du marché volontaire du Carbone (Conseil de l'intégrité ou ICVCM), qui élabore des critères permettant d'évaluer si les crédits-Carbone et les programmes de crédit-Carbone atteignent son seuil de qualité et d'intégrité.

Les CCP et le Cadre d'évaluation définissent une norme seuil axée sur l'intégrité du VCM. Les CCP et le Cadre d'évaluation ont été développés dans le cadre d'un dialogue ouvert avec les programmes de crédit-Carbone et d'autres parties prenantes et s'appuient sur de multiples sources, notamment : le Groupe de travail sur à l'échelle des marchés volontaires du Carbone (TSVCM), le Groupe d'experts intergouvernemental sur le changement climatique (IPCC), l'Accord de Paris et les Garanties de Cancun de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, le Système de compensation et de réduction des émissions de Carbone pour l'aviation internationale (CORSIA) de l'Organisation de l'aviation civile internationale (ICAO), ainsi que les travaux de Calyx Global et de l'Initiative pour la qualité des crédits-Carbone.

Les CCP représentent un ensemble complet de principes interdépendants et doivent être considérés dans leur intégralité. Ils informent et guident l'évaluation des programmes de crédit-Carbone et des différentes catégories de crédits-Carbone. Les CCP permettent également de marquer les crédits-Carbone approuvés par les CCP avec des attributs supplémentaires qui attestent d'autres caractéristiques vérifiables associées à l'activité d'atténuation.

LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DU CARBONE

A. GOUVERNANCE

Une gouvernance efficace

Le programme de crédit-Carbone doit avoir un système de gouvernance efficace pour garantir la transparence, la responsabilité, l'amélioration continue et la qualité globale des crédits-Carbone.

Suivi

Le programme de crédit-Carbone gère ou utilise un registre pour identifier, enregistrer et suivre de manière unique les activités d'atténuation et les crédits-Carbone émis, afin de garantir que les crédits peuvent être identifiés de manière sûre et sans ambiguïté.

Transparence

Le programme de crédit carbone fournit des informations complètes et transparentes sur toutes les activités d'atténuation créditées. Ces informations doivent être mises à disposition du public sous forme électronique et être accessibles à des publics non spécialisés, afin de permettre un examen minutieux des activités d'atténuation.

Validation et vérification robustes par des tiers indépendants

Le programme de crédit-Carbone doit comporter des exigences au niveau du programme pour une validation et une vérification robustes des activités d'atténuation par une tierce partie indépendante.

B. IMPACT DES ÉMISSIONS

Additionnalité

Les réductions ou suppressions d'émissions de gaz à effet de serre (GES) résultant de l'activité d'atténuation doivent être supplémentaires, c'est-à-dire qu'elles n'auraient pas eu lieu en l'absence de l'incitation créée par les revenus des crédits-Carbone.¹

Permanence

Les réductions ou suppressions d'émissions de GES résultant de l'activité d'atténuation doivent être permanentes ou, si elles présentent un risque d'inversion, toute inversion devra être entièrement compensée.

Quantification robuste des réductions et des éliminations d'émissions.

Les réductions ou éliminations d'émissions de GES résultant de l'activité d'atténuation doivent être quantifiées de manière robuste, sur la base d'approches conservatrices, de l'exhaustivité et de méthodes scientifiques solides.

Pas de double comptage

Les réductions ou absorptions d'émissions de GES résultant de l'activité d'atténuation ne doivent pas être -comptées deux fois, c'est-à-dire qu'elles ne doivent être comptées qu'une seule fois pour atteindre les cibles ou les objectifs d'atténuation. Le double comptage couvre la double émission, la double revendication et la double utilisation.

¹ Il existe plusieurs approches de l'additionnalité qui, selon le type d'activité d'atténuation, peuvent fournir des garanties solides sans qu'il soit nécessaire de procéder à une analyse des investissements.

C. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sauvegardes et bénéfices sur le Développement Durable

Le programme de crédit-Carbone doit disposer d'orientations, d'outils et de procédures de conformité clairs pour garantir que les activités d'atténuation sont conformes ou vont au-delà des meilleures pratiques largement établies dans le secteur en matière de protection sociale et environnementale, tout en ayant des effets positifs sur le développement durable.

Contribution à la transition net-zéro

L'activité d'atténuation doit éviter de figer les niveaux d'émissions de GES, les technologies ou les pratiques à forte intensité de Carbone qui sont incompatibles avec l'objectif de parvenir à des émissions GES net-zéro d'ici le milieu du siècle.^a